



# Face à la révolution de l'âge : adapter la société au vieillissement

**Michèle Delaunay**  
Ministre déléguée  
chargée des Personnes  
âgées et de l'autonomie

La population française est engagée, comme ses voisines en Europe, dans un processus de transition démographique marqué par une croissance importante et continue des classes d'âge les plus élevées, ainsi que par une augmentation de la longévité des Français. Les personnes âgées de 60 ans et plus, au nombre de 15 millions aujourd'hui, seront 20 millions en 2030 et près de 24 millions en 2060. Les Français âgés de 75 ans et plus (5,7 millions en 2012) seront 12 millions en 2060. Et le nombre des plus de 85 ans va quasiment quadrupler, passant de 1,4 million aujourd'hui à 4,8 millions en 2050. Cette « révolution de l'âge » est une chance pour la France. D'abord, faut-il le rappeler, parce qu'elle permet à un grand nombre de Français de vivre plus longtemps. L'augmentation de l'espérance de vie, c'est notre grande victoire à tous : plus de 80 ans aujourd'hui en moyenne contre 47 ans en 1900.

Mais cette révolution constitue également un défi collectif majeur, qui interroge toutes nos formes de solidarités : notre société doit s'adapter, dès à présent, pour permettre à tous de profiter dans les meilleures conditions sociales, économiques et sanitaires et le plus longtemps possible de ce formidable progrès, porté par l'allongement de l'espérance de vie.

Et comme l'avancée en âge ne se réduit pas à la seule question de la dépendance, il s'agit de construire un projet bien plus global et pluriel, pour que ce troisième temps de la vie ne soit plus un temps à occuper mais bien à accomplir. C'est donc collectivement que notre regard sur l'âge doit changer. Ce défi sera au cœur de l'année 2014 avec le projet de loi sur l'adaptation de la société au vieillissement que le président de la République et le Premier ministre m'ont demandé de porter.

Nous devons d'abord repenser toutes les politiques publiques, en particulier de logement, d'urbanisme et de transports, mais aussi des droits des âgés, de leur engagement civique... Sans vouloir imposer de solution unique, il faut inciter les villes, et plus largement les territoires, à prendre en compte l'augmentation du nombre de personnes âgées dans leur développement. Le vieillissement représente par ailleurs un levier formidable en termes d'emplois, de développement industriel et de croissance. Il faut donc favoriser l'innovation technologique et la production en France de services et d'équipements domotiques au service des âgés. Enfin, l'âge ne doit pas non plus être facteur de discrimination ou d'exclusion. Cela passe par la création de liens sociaux nouveaux, en rapprochant les générations, mais aussi par le rappel, et une meilleure explicitation, des droits des âgés pour éviter qu'ils ne soient ignorés. Bien entendu, nous devons également répondre aux besoins et accompagner ceux pour qui l'âge signifie une perte d'autonomie. Or, la prise en compte du vieillissement et la prise en charge des personnes en perte d'autonomie sont largement perfectibles.

La prévention à tous les âges de la vie, y compris les plus précoces, est insuffisamment développée. Avec l'âge apparaissent des fragilités et des pathologies chroniques pouvant entraîner une réduction de l'autonomie. Les prévenir et les dépister est essentiel. Pour notre société, il s'agit d'anticiper, au lieu de subir, le vieillissement de nos concitoyens, dont les effets sur l'autonomie ne sont pas une fatalité. Ceci passe notamment par une coordination simplifiée et améliorée des acteurs de la prévention mais également une formation adéquate des personnels aux enjeux du vieillissement.

Sur l'accompagnement, en dépit des progrès importants réalisés depuis la mise en place de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et la médicalisation des maisons de retraite, devenues les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, il subsiste des difficultés, à domicile ou en établissement, qui ont des répercussions négatives sur l'état de santé et le degré d'autonomie des personnes. Il s'agit donc, quelle que soit la solution préférée, de pouvoir garantir à toute personne âgée une prise en charge de qualité, dispensée par des personnels formés, un accès à une information et une orientation sur l'ensemble du territoire, en lien avec les départements et les communes qui sont aujourd'hui en proximité directe avec les familles, souvent confrontées à un véritable parcours du combattant, ainsi qu'une offre financièrement accessible.

Enfin, parce que sans eux, le souhait de la majorité des Français de rester à domicile ne pourrait se concrétiser, il est indispensable que les aidants, famille ou proches, soient mieux reconnus et mieux soutenus au quotidien.

En tant que société, il est donc de notre rôle de prendre la mesure de ce bouleversement, que représente « la révolution de l'âge », et de s'adapter à ce nouveau défi duquel nous sortirons assurément, collectivement, grandis et renforcés. ■